49e ANNÉE. — N° 17.021

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f.	30f.
France et Colonies...	9 »	17f.	32f.
Etranger	10	20f.	40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

VENDREDI 7 FÉVRIER 1919
SAINTE DOROTHÉE
SOLEIL : lever 7h17; coucher 5h17
LUNE : P. Q. le 7; pleine le 14

LE RÉVEIL DU PANGERMANISME

Tout en évitant avec soin de s'abandonner à des idées pessimistes, nous sommes amenés avec la plupart de nos confrères à constater que la situation de l'Entente devient chaque jour plus délicate et que l'horizon qui, pour elle, était si radieux et si clair au jour de l'armistice se charge maintenant de nuages.

De quelque côté que l'on tourne ses regards on n'aperçoit que complications, situations confuses, désaccords et exigences en apparence irréductibles; puis, ce qui est plus grave, une certaine méfiance entre les représentants des puissances participant à la Conférence de la paix. Il n'apparaît pas assez que le désir de faire œuvre utile et durable soit l'idée dominante; on y rencontre trop d'ambitions rivales et la préoccupation d'intérêts particuliers : ce n'est certes pas le moyen d'arriver à un résultat satisfaisant.

En Russie, la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée à la suite de l'invitation adressée aux bolcheviks d'assister à la réunion de Prinkipo. Cette fâcheuse idée, à laquelle ont fini par se rallier les plénipotentiaires présents à la Conférence du quai d'Orsay, a semé le découragement dans les groupements russes qui luttent pour le relèvement de leur pays; mais, par contre, elle a exalté les prétentions des partisans de Lenine qui, par ce coup inespéré, se voient assimilés à un parti gouvernemental. Leur presse publie que l'Entente capitule devant eux et implore la paix, qu'ils ont du reste la prétention de n'accorder que sous la condition du retrait des troupes alliées d'Arkhangel et de Sibérie; et en même temps, ils redoublent d'efforts et de tyrannie contre la bourgeoisie mondiale.

Voilà les premiers effets de l'essai de conversation avec une bande de criminels; nous en verrons bien d'autres si l'opinion publique, avec raison peu satisfaite, ne rappelle pas aux conférents qu'ils ont fait fausse route et qu'il est grand temps d'abandonner les mirages décevants de l'idéologisme pour revenir aux réalités pratiques et fécondes du simple bon sens.

En Pologne, le danger que nous avons déjà signalé grandit de plus en plus : c'est d'abord l'Allemagne qui, ne voulant lui céder ni Dantzig ni la Posnanie, s'apprête à l'écraser avec les quatre corps d'armée qu'elle concentre sur la Vistule sous le prétexte de protéger sa frontière orientale; c'est le bolchevisme qui l'envahit par l'Est et y propage son virus destructeur; c'est l'armée de l'Ukraine qui chasse les Polonais d'une partie de la Galicie; ce sont enfin les Tchéco-Slovaques qui leur disputent le district minier de Teschen, dans la Silésie autrichienne, et qui, au mépris des avertissements des alliés, ont commencé par occuper ce territoire.

Pour le règlement de toutes ces questions dont dépend l'existence de la Pologne, nous ne pouvons encore que constater l'impuissance des alliés qui n'ont pas su imposer l'évacuation par les intéressés des terrains en litige jusqu'au moment où la Conférence de la paix, en vertu de ses pouvoirs souverains, en aurait attribué la possession. Il était pourtant facile, lors du renouvellement de l'armistice, d'annexer cette condition au traité initial du 11 novembre dans lequel elle avait été omise.

Quant à la liquidation des colonies allemandes, qui pouvait être résolue si facilement par leur attribution aux puissances alliées les plus voisines, ainsi que le réclamait du reste la presque unanimité des conférents, on n'a pas adopté cette solution aussi simple que pratique. On a joué la difficulté, et on a abouti à une formule transactionnelle qui provoque déjà bien des mécontentements. Conformément aux propositions du président Wilson, auxquelles à la surprise générale, s'est rallié M. Lloyd George, et devant lesquelles se sont également inclinés les autres conférents, on a décidé la remise des colonies allemandes à des mandataires de la Société des nations. Celle-ci, qui est encore à naître, deviendra ainsi une puissance superposée à toutes les autres nations, qui seront dès lors réduites en cette matière à l'état de vassales. Quel avenir et quelle durée d'existence peuvent être réservés à une telle organisation ? Ceux qui connaissent l'histoire — et il pourrait s'en trouver parmi les plénipotentiaires, puisqu'on y voit des diplomates et même des historiens — devraient se rappeler les jugements sévères et très justifiés portés par la postérité sur les négociateurs de certains traités.

Et, pendant ce temps, un vent de pangermanisme soigneusement entretenu par le gouvernement de Berlin souffle sur l'Allemagne. A la commission d'armistice de Spa, tous les motifs sont bons pour ne pas en exécuter les clauses et pour accuser l'Entente, et en particulier la France, de manifester des exigences contraires aux conditions établies; de son côté, le gouvernement d'empire ne laisse pas échapper une occasion d'affirmer son attachement au programme wilsonien et de déclarer qu'il en réclamera la stricte application au Congrès de la paix. Dans tous les domaines : politique, économique, militaire, l'Allemagne travaille avec ardeur et méthode à la reconstitution de sa puissance. D'ailleurs, chacun comprend si bien au delà du Rhin que l'organisme du pays est intact et que tous les espoirs sont permis, qu'apparaissent de nouveau dans la presse et dans les conversations particulières les menaces et les idées de revanche. Par une note du 27 janvier reproduite dans tous les journaux allemands, le gouvernement d'empire annonce « qu'il administrera à tous ceux qui veulent spéculer sur la soi-disant détresse de l'empire la preuve qu'ils se trompent dans leurs calculs ». Les feuilles germaniques sont remplies de menaces du même genre.

Au lieu de s'attarder à édifier de toutes pièces une Société des nations idéale et parfaite, œuvre utile certainement, mais de longue haleine et qui réclamera de nombreux mois sinon des années, ne serait-il pas plus urgent et plus utile que la Conférence commençât par mettre hors d'état de nuire la puissance de proie qui, à peine abattue, relève la tête et prépare sa revanche ?

Général MARABAIL.

La Société d'agriculture anglaise et les régions libérées

Londres, 5 février. — Hier soir, à un banquet de la Société royale d'agriculture, le duc de Portland, qui présidait, a dit :

« Nous avons déjà fourni une certaine aide à la France; mais maintenant que la guerre est terminée, nous désirons faire beaucoup plus, non seulement pour la France, mais aussi pour la Belgique et la Serbie. L'œuvre de reconstitution est colossale. Nous avons alloué déjà 1 million 250.000 fr. à chacun des pays ravagés : la France, la Belgique et la Serbie. C'est réellement comme une goutte d'eau dans l'océan comparé à la somme qui pourrait être utilement dépensée, et nous espérons qu'il sera possible de l'augmenter sensiblement. »

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Ce que serait la grande Bohême

Les trois projets de la Société des Nations

Paris, 6 février. — L'Etat tchéco-slovaque tel que le souhaite voir constitué son porte-parole à la Conférence, M. Benès, comprendrait environ 13 millions d'habitants actuellement répartis en territoires allemand, autrichien et hongrois.

Il réunirait notamment la Bohême, la Moravie, la Slovachie, la Silésie avec Glatz et Ratibor ainsi que diverses régions hongroises peuplées de Tchèques et de Ruthènes.

Ce nouvel Etat s'étendrait dans sa plus grande longueur de la Bavière aux possessions roumaines. Il se diviserait assez naturellement en deux grandes parties d'importance à peu près égale : la Tchéquie, avec Prague pour ville principale, et la Slovachie, avec Presbourg, sur le Danube.

La question yougo-slave

Paris, 6 février. — On croit que les représentants des grandes puissances aborderont le problème yougo-slave avant le départ du président Wilson, qui doit avoir lieu vers le milieu du mois, et même en l'absence de M. Lloyd George, qui doit quitter Paris samedi pour aller à Londres.

La Société des nations

Paris, 6 février. — Trois projets se trouvent en présence pour l'organisation de la Société des nations. Un texte, qui représente environ 3.000 mots, préparé par le président des Etats-Unis, un mémorandum du général Smuts, qui se rapproche beaucoup de la conception américaine; enfin la motion Léon Bourgeois, adoptée la semaine dernière par le Congrès des Associations privées, et que nous avons publiée.

En réalité, c'est le projet Smuts, modifié par le président Wilson, qui sert de base de travail.

Paris, 6 février (officiel). — *La commission de la Société des nations a tenu sa troisième séance mercredi soir, à huit heures et demie. Des progrès appréciables ont été réalisés dans l'examen du projet. En outre il a été résolu à l'unanimité, conformément à la décision de la Conférence du quai d'Orsay, que les représentants de la Grèce, de la Pologne, de la Roumanie et de la République tchéco-slovaque seraient associés aux délibérations de la commission. dans ses deuxième et troisième séances, la commission a réalisé pratiquement un tiers de sa tâche. Elle a discuté les articles qui visent la formation et les buts de la Société des nations, les intérêts qu'elle a en vue de sauvegarder, ainsi que la constitution de ses principaux organes et la qualification de leurs membres. Quoique la décision en ce qui concerne chaque article soit provisoire, plusieurs difficultés importantes ont déjà été résolues et un accord général est intervenu sur les principes dont s'inspire l'ensemble du projet. Il est permis en conséquence d'espérer que l'examen des autres articles se poursuivra rapidement.*

Prochaine réunion du conseil supérieur de guerre interallié

Paris, 5 février. — Vendredi prochain se tiendra à Paris, au ministère des affaires étrangères, une réunion du conseil suprême de guerre interallié. La question des effectifs à maintenir dans les diverses armées de l'Entente y sera résolue. On y traitera également de la question des conditions de renouvellement de l'armistice avec l'Allemagne.

Les revendications françaises

Londres, 6 février — Le programme des demandes françaises doit être scindé en deux parties : 1. L'Alsace-Lorraine; 2. les colonies.

M. Wilson cause avec M. Lloyd George

Paris, 6 février. — Le président Wilson a eu hier matin un important entretien avec MM. Lloyd George et Balfour.

Le gouvernement des soviets accepte de se rendre à la réunion de Prinkipo

Londres, 5 février. — **Un radiotélégramme de Tchitcherine a fait connaître officiellement aujourd'hui la réponse du gouvernement des Soviets à l'invitation adressée par les puissances alliées aux groupements constitués de Russie en vue de tenir une conférence à Prinkipo en présence des délégués alliés.**

LE COMMISSAIRE AUX AFFAIRES EXTERIEURES Y DECLARE QUE LE GOUVERNEMENT DES SOVIETS ACCEPTE L'INVITATION ET QU'IL EST PRET A FAIRE LA PAIX AVEC LES ALLIES.

Paris, 5 février. — Le texte du radiotélégramme par lequel Tchitcherine fait connaître aux alliés que le gouvernement des soviets accepte de se rendre à Prinkipo n'a pas été publié encore. Il comporte des lacunes et il sera confronté avec les autres versions recueillies par différents postes radiotélégraphiques.

D'après ce que l'on en connaît, les bolchevistes accepteraient l'invitation des alliés et seraient prêts à faire la paix avec eux. Cependant, il semble que les conditions fixées pour la réunion de la Conférence de Prinkipo ne se trouveraient pas réunies, puisque, d'une part, la trêve réclamée par les alliés entre les différents gouvernements de Russie ne s'est pas produite et que, d'autre part, tous les groupements organisés de ce pays ont généralement refusé de se rencontrer avec les délégués bolchevistes.

L'absence d'une partie des intéressés semblerait donc devoir enlever le caractère de confrontation à la réunion, à laquelle devraient assister en témoins les délégués alliés, et peut-être rendrait-elle impossible la conférence de Prinkipo.

Malgré certaines apparences et le bluff entretissant que mènent constamment Trotzky et Tchitcherine dans des radiogrammes destinés à influencer l'étranger, aucun d'eux ne se fait illusion sur la précarité de leur pouvoir et la situation critique des territoires soumis à leur domination. Lenine a fait à cet égard, dans un récent discours, des aveux édifiants. Il a reconnu que le directoire se trouvait impuissant à assurer l'organisation sérieuse du pays et que l'anarchie qui en résultait avait pour conséquence d'acculer une grande partie de la population à la famine, cependant que le papiermonnaie est partout refusé. C'est le spectre de la famine, provoquée par la répugnance des paysans à céder des vivres, qui impressionne le la discussion qui leur est offerte et a proposer même de conclure la paix avec l'Entente. Ce n'est donc pas en triomphateurs, comme ils avaient essayé tout d'abord de le faire croire, qu'ils envoient des délégués à l'île des Princes, mais comme des négociateurs menacés par la tempête et qui entrevoient le naufrage prochain.

Reprise des relations diplomatiques entre la France et la Finlande

Stockholm 5 février. — On mande de Helsingfors que sur l'ordre de son gouvernement le représentant français a informé le gouvernement finlandais que la France, tout en attendant les décisions définitives des autres puissances alliées au sujet de l'indépendance de la Finlande, a décidé de reprendre avec la Finlande les relations diplomatiques telles qu'elles existaient avant le 15 novembre 1918. Le gouvernement français attend de la Finlande la nomination d'un représentant pour traiter avec le ministère des affaires étrangères français de toute les questions relatives à la Finlande.

En Russie

LES ESTHONIENS PROGRESSENT

Stockholm, 5 février. — Les communiqués esthoniens de lundi soir et de mardi matin annoncent de nouveaux succès. Les troupes esthoniennes ont encore progressé dans la direction de Volmar; elles ont capturé du matériel et des munitions.

En Pologne

LES ALLEMANDS TRAITENT LES POLONAIS EN INSURGES

Zurich, 6 février. — Les autorités allemandes de Bromberg, où se trouvent internés plusieurs Polonais pris les armes à la main, se proposent de les juger comme rebelles. Avisé de ce traitement, le conseil populaire polonais de Posnanie a notifié au gouvernement de Berlin que les mêmes rigueurs seront appliquées aux prisonniers de guerre allemands.

L'AVANCE DES BOLCHEVIKS

Copenhague, 6 février. — Minsk a été choisi pour devenir le quartier général du gouvernement bolchevik polonais, à la tête duquel se trouvent Berson, Leczinsky et Bobovsky, lequel dit notamment : « Avant peu, nous serons à Varsovie. »

Les bolcheviks avancent en Pologne par trois grandes lignes Vilna-Grodno, Bialystok et Baronice-Brest-Litovsk. Leurs avant-gardes sont déjà près de Grodno, de Bialystok et de Brest-Litovsk. On annonce que les bolcheviks se proposent d'avancer sur le front Libau-Kovel d'environ 600 kilomètres, pour atteindre les frontières de l'Est prussien et la vieille Pologne.

En Autriche

MOUVEMENT MONARCHISTE EN AUTRICHE

Zurich, 6 février. — En opposition à la propagande en faveur d'une réunion de l'Autriche allemande avec l'Allemagne, les partis hostiles à cette réunion ont déclanché un mouvement monarchiste qui prend à Vienne notamment une très grande extension. Par l'entremise de Renner, le gouvernement a prié l'empereur Charles d'abandonner sa résidence d'Eckartsau, par Walsee.

En Portugal

LES ROYALISTES DISENT SE RAPPROCHER DE LISBONNE

Vigo, 6 février. — Selon des nouvelles de Porto, une colonne royaliste a fait son apparition entre Santa-Rem et Lisbonne, dominant toute la région.

UN COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LISBONNE

Lisbonne, 5 février (retardée officiel). — La situation est sans changement à Porto, Braga et Viana-Decastelle.

Une colonne royaliste, qui a attaqué Mirandella le 2 février, à deux reprises, a été repoussée avec pertes.

Les douaniers de toute la ligne du Minho sont fidèles à la République.

INTERVENTION ANGLAISE DEMENTIE

Madrid, 5 février. — La légation de Portugal à Madrid fait publier la note suivante :

« Suivant une communication officielle qui vient de nous être transmise, il ne faut attribuer aucun fondement au bruit dont se fait l'écho la presse madrilène au sujet d'une prétendue intervention des navires de guerre anglais à l'ancre dans les eaux portugaises pour s'opposer à une soi-disant intention de notre escadre de bombarder la ville d'Oporto.

» Les opérations militaires se poursuivent favorablement pour le gouvernement républicain. »

A LA CHAMBRE

Paris, 6 février.

INDEMNITES AUX PETITS RENTIERS

Dans sa séance du matin, la Chambre a adopté le projet relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat, dont le rapporteur Lugol a tenu à signaler l'inconvénient de la multiplication des indemnités de vie chère, et indiquant, avec l'approbation du ministre des finances, qu'il serait préférable de combattre efficacement la vie chère elle-même.

LE PRIVILEGE DES BANQUES COLONIALES

La Chambre a ensuite voté le projet par lequel est prorogé de vingt-cinq ans le privilège des banques de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.

La séance est levée.

Une grande conquête médicale

Londres, 5 février. — Une grande découverte médicale a été faite par trois officiers britanniques du service de santé en France : le major général sir J.-R. Bradford, le capitaine E.-F. Bashford et le capitaine J.-A. Wilson. Ces officiers déclarent qu'ils ont isolé les microbes de la fièvre des tranchées, de l'influenza et de la néphrite.

On déclare que leurs recherches ont abouti aussi à l'isolement des microbes des oreillons, de la rougeole et du typhus.

Le « Daily Mail », commentant ces découvertes, dit : « Si les espérances qu'on en attend sont réalisées, nous sommes en présence d'un nouveau triomphe de la science médicale britannique et d'une découverte qui peut être la plus grande en médecine depuis Lister et Pasteur. Son importance et l'espoir qu'on en peut concevoir pour l'humanité résultent du fait que lorsque le microbe d'une maladie est isolé, tôt ou tard on peut préparer un antidote. »

CONGRÈS INTERNATIONAL DES SYNDICATS

Sage abstention des États-Unis, de l'Angleterre et de la Belgique

Berne, 6 février. — Le Congrès international des intersyndicalistes a été ouvert hier soir à la Maison du peuple, en présence d'environ quarante délégués, par le président de la Fédération des Syndicats suisses, le conseiller national Schneeberger.

Les délégués officiels des Syndicats des Etats-Unis, d'Angleterre et de Belgique étaient absents. Quant aux délégués allemands, ils sont sans mandat de leurs Syndicats.

LA CONFERENCE S'OCCUPE DE LA SOCIETE DES NATIONS

Berne, 6 février. — La commission de la Ligue des nations a adopté une résolution dont voici la substance :

Une nouvelle guerre ne peut être empêchée que par la création d'une Ligue des nations comprenant des représentations populaires de tous les pays. Les Etats construits sur la base du droit des peuples à déterminer leurs destinées doivent être admis dans la Ligue. La Ligue des nations doit supprimer toutes les armées permanentes et amener le désarmement général. Elle doit disposer de moyens économiques de pression pour assurer l'exécution de ses décisions s'il est nécessaire, et contrôler directement les voies et moyens de communication internationale. Elle doit pouvoir régler la production et la répartition des denrées alimentaires. Enfin elle doit provoquer l'établissement, le développement et l'exécution du droit ouvrier.

En séance plénière, la Conférence a discuté de la Société des nations. M. Cachin, au nom des ex-majoritaires français, a apporté l'adhésion de ses camarades à la résolution de la commission. Il voit les causes de la guerre récente dans les convoitises des capitalistes et l'oppression des peuples. « A Paris, dit-il, les convoitises capitalistes sont déchaînées. Nous faisons toutes nos réserves sur la Société des nations comme elle y est conçue. Le capitalisme, effrayé des périls qui le menacent, est prêt à faire toutes sortes de concessions. Il s'agit de veiller à ce qu'elles soient le plus larges possible. »

M. Branting propose alors, pour faire une manifestation d'union, de voter immédiatement la résolution à mains levées. Mais M. Albert Thomas demande la parole, et d'une voix émue et véhémente, s'adressant aux Allemands assis devant la scène : « Nos camarades ne comprendraient pas, après les déclarations que nous avons faites ici, que nous acceptions de cœur délibéré la résolution apportée ici. J'ai demandé à l'internationale de se prononcer sur les responsabilités. Après la déclaration faite par les socialistes allemands et rappelée par la résolution, je ne m'opposerai pas à son adoption, mais le débat reste ouvert.

» Maintenant, camarades majoritaires, je vous déclare que notre confiance n'est pas encore revenue. Je note qu'il y a en vous un premier éveil de conscience. Je veux faire confiance à votre révolution. »

M. Wells, au nom des majoritaires allemands, fait valoir cette déclaration sibylline : « C'est pour unir les travailleurs de tous les pays que nous sommes venus à Berne. C'est pourquoi nous nous taisons. Nous espérons que ce silence sera compris des ouvriers français. »

La résolution est alors adoptée à mains levées.

Ce que disent les Journaux

LES ALLIES VONT REPONDRE ENERGIQUEMENT AUX MENACES DE L'ALLEMAGNE

A vue d'œil l'attitude de l'Allemagne à l'égard des alliés se modifie. Elle s'affermit et se fait parfois arrogante. Les principaux faits sont les suivants

Les troupes envoyées par Berlin avancent contre nos alliés polonais.

L'Entente a demandé de pouvoir ravitailler la Pologne par Dantzig, ainsi que l'armistice le prévoit. Le gouvernement allemand fait répondre qu'il n'y consent qu'aux conditions suivantes : 1. Tous les frais des transports seront à la charge de l'Entente; 2. la liberté du commerce côtier sera consentie en échange; 3. des livraisons de vivres à l'Allemagne seront faites en même temps qu'aux Polonais; 4. le matériel de transport utilisé sera imputé sur celui qui doit être livré à l'Entente.

Le comte de Brockdorff-Rantzau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, favori de l'impératrice Augusta, dont le ravitaillement républicain s'est affublé, refuse les passeports à une commission alliée qui devait se rendre en Allemagne pour dresser la liste des biens alliés séquestrés par l'ancien gouvernement impérial.

Un mouvement violent s'élève non seulement contre la perte des colonies, mais même contre la perte de l'Alsace et de la Lorraine, à laquelle les Allemands semblaient résignés il y a peu de jours.

Quant à l'indemnité de réparation due aux alliés, Helfferich déclare que les alliés doivent y renoncer.

Eh bien ! les alliés sont résolus à ne pas se laisser faire :

« Ils ne supporteront pas, dit le **Matin**, que l'ennemi profite de leur mansuétude pour nourrir, à peine vaincu, des intentions de revanche. Vendredi prochain la Conférence de la paix chômera, mais le conseil supérieur de guerre de Versailles tiendra une importante séance. Toutes les décisions utiles y seront prises pour imposer à l'Allemagne dans toute son extension la volonté des alliés. Elle s'en apercevra le 17 février, au renouvellement de l'armistice, et probablement avant si ses provocations persistent. »

LES BOLCHEVIKS AU RENDEZ-VOUS DE PRINKIPO

La réponse de Tchitcherine à la proposition du Conseil des Dix constitue une acceptation pure et simple. Rien de surprenant, selon **l'Echo de Paris**, car les bolcheviks ont trop grand intérêt à nous entraîner dans des colloques qui à Brest-Litovsk leur ont si bien réussi.

« Mais le Conseil des Dix voyait dans les conférences de Prinkipo le moyen de mettre en conversation les divers partis russes et d'enregistrer leur accord. Or, les bolcheviks sont les seuls des partis russes qui se soient décidés à se rendre dans la mer de Marmara. Un groupe d'envoyés ne fait pas plus un concile qu'un violon ne fait un orchestre. Si les cinq puissances députaient à Prinkipo alors que les seuls bolcheviks y seraient représentés, toute l'affaire changerait de sens. Il ne s'agirait plus d'une négociation entre les factions de l'ancien empire des tsars, mais d'une négociation entre les bolcheviks, dès lors reconnus comme le véritable gouvernement russe, et les puissances alliées et associées. Il est peu probable que les puissances laissent ainsi l'aventure dévier à leur détriment et à l'avantage des ennemis de la civilisation. »

WILSON ET JEANNE D'ARC

A l'issue de la séance solennelle de la Chambre, le président Wilson visita la bibliothèque. Entre autres curiosités rarissimes, elle possède une des minutes du procès de Jeanne d'Arc :

« De ce procès, dit **Excelsior**, les notaires Manchon, Boisguillaume et Taquel firent cinq expéditions. Trois étaient de la main de Manchon, destinées au roi d'Angleterre, à l'évêque de Beauvais et à l'inquisiteur. De ces cinq manuscrits, trois sont encore conservés à Paris, deux à la Bibliothèque nationale, et le plus précieux de tous, car c'est l'exemplaire destiné au roi d'Angleterre, à la bibliothèque de la Chambre des députés. C'est le manuscrit Evangile, si l'on peut dire, de la Passion de Jeanne d'Arc, que le président a feuilleté avec une émotion visible. Lors des gothas et de la bertha, cette pièce unique dans le trésor de nos reliques nationales avait été sagement envoyée en province. »

SUS AUX SPÉCULATEURS !

UN PROJET DE LOI DE M. NAIL

Le garde des sceaux demande des emprisonnements de un mois à cinq ans, et des amendes de 500 à 100,000 francs

Paris, 5 février. — Le projet de loi déposé à la Chambre par le garde des sceaux et visant les spéculateurs, élève notamment à 100,000 francs (au lieu de 20,000) le maximum de l'amende encourue; il applique la peine de deux mois de prison au moins et de cinq ans au plus à tous les délits sur les denrées et marchandises de première nécessité, dont le renchérissement anormal présente un caractère particulièrement grave pour la vie économique du pays.

Le nouveau texte prévoit en outre la suppression des circonstances atténuantes et de la loi du sursis et l'interdiction, pour les condamnés, d'exercer pendant un délai de cinq ans, soit tout commerce ou industrie, soit tout au moins la profession dont l'exercice abusif a motivé la poursuite. Au surplus, voici le texte de ce projet, qui porte les signatures de MM. Georges Clemenceau, président du conseil; Louis Nail, ministre de la justice; Clementel, ministre du commerce; Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement.

Voici le texte du projet de loi :

« **Article premier.** — Les articles 419 et 420 du code pénal sont modifiés comme suit :

» **Art. 419.** — Tous ceux qui par des faits faux ou calomnieux, semés à dessein dans le public, par des suroffres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à certain prix, ou qui, par des votes ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, de cinq ans au plus et d'une amende de 500 francs à 50,000 francs, ou de l'une de ces peines seulement.

» Seront punis des mêmes peines tous ceux qui, soit personnellement, soit en tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute Société ou Association, même sans emploi de moyens frauduleux, mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifiée par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, auront opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce.

» Le coupable sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 10,000 à 100,000 francs (10,000 à 100,000) ou de l'une de ces deux peines seulement s'il s'agit de marchandises ou denrées qui ne rentraient pas dans le commerce habituellement exercé par lui avant le 1er janvier 1915.

» Le tribunal pourra ordonner dans tous les cas que le jugement de condamnation sera publié intégralement ou par extrait dans les journaux qu'il désignera et affiché dans les lieux qu'il indiquera, notamment aux portes du domicile, des magasins, usines ou atelier du condamné, le tout aux frais du condamné dans les limites maximum de l'amende encourue. Le tribunal fixera les dimensions de l'affiche, les caractères typographiques qui devront être employés pour son impression et le temps pendant lequel cet affichage devra être maintenu.

» Au cas de suppression, de dissimulation ou de lacération totale ou partielle des affiches ordonnées par le jugement de condamnation, il sera procédé de nouveau à l'exécution intégrale des dispositions du jugement relativement à l'affichage. Lorsque la suppression, la dissimulation ou la lacération totale ou partielle aura été opérée volontairement par le condamné, à son instigation ou par ses ordres, elle entraînera contre celui-ci l'application d'une peine d'emprisonnement d'un an à six mois et d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr.

» En cas de récidive il sera prononcé le maximum de la peine d'emprisonnement et d'amende, et ces peines pourront être portées au double.

» Il pourra être, en outre, prononcé contre le condamné soit l'interdiction absolue d'exercer pendant cinq ans tout commerce ou industrie, soit la défense de continuer pendant le même délai l'exploitation de son commerce ou de son industrie. Dans ce cas, le condamné ne pourra être employé à quelque titre que ce soit dans l'établissement qu'il exploitait comme au service de celui auquel il aura vendu ou loué, ou par qui il fera gérer ledit établissement, ni dans l'établissement qui serait exploité par son conjoint, même séparé.

» Les infractions aux dispositions du paragraphe précédent seront punies d'une amende de 20,000 fr., et la fermeture de l'établissement sera ordonnée par le jugement. En cas de récidive, l'amende pourra être portée jusqu'au double, et le coupable pourra, en outre, être condamné à un emprisonnement de six jours à six mois.

» **Art 420.** — La peine sera d'un emprisonnement de deux mois au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 1,000 fr. à 100,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, si les manœuvres ont été pratiquées, ou si la hausse a été opérée ou tentée sur des grains de farines ou autres substances alimentaires, sur des boissons, des combustibles ou des engrais commerciaux. L'article 463 de ce Code et la loi du 26 mars 1891 ne pourront être appliqués aux peines prévues par le présent article et l'article précédent.

» **Art. 2.** — Les ministres compétents pourront, dès l'ouverture des poursuites engagées conformément aux dispositions de l'article 419 du code pénal, complété par l'article premier de la présente loi, et sous réserve des mesures qui seront prises pour les besoins de l'information, prescrire contre l'inculpé la réquisition directe et immédiate des denrées et marchandises ayant donné lieu aux poursuites. Les formes de cette réquisition sont réglées par les paragraphes 2, 3, 4 de l'article 3 de la loi du 5 juillet 1877; son exécution par les articles 19 et 20, et le règlement des indemnités par les articles 24 à 28 de ladite loi.

» **Art. 3.** — Sont comprises dans l'énumération des infractions visées à l'article 8 de la loi du 9 août 1849, modifiée par l'article 6 de la loi du 27 avril 1916, les infractions prévues aux articles qui précèdent.

» **Art. 4.** — L'article 10 de la loi du 20 avril 1918 est abrogé.

» **Art. 5.** — Le paragraphe 2 de l'article 420 du code pénal et l'article 2 de la présente loi cesseront d'être applicables à l'expiration de l'année qui suivra le décret fixant la cessation des hostilités. »

L'IMPRESSION A LA CHAMBRE

Paris, 5 février. — Cette après-midi, lorsque M. Nail a saisi la Chambre du projet de loi contre l'accaparement, avec demande de discussion d'extrême urgence, on a été surpris de constater que sur certains bancs se manifestait quelque hostilité. Le règlement n'a pas permis aux protestataires d'expliquer les raisons de leur opposition, mais, hors séance, dans les couloirs, ils déclaraient qu'ils n'étaient pas opposés au principe même du projet, personne ne pouvant combattre des mesures contre la vie chère. Ils ne sont hostiles qu'à la procédure d'extrême urgence adoptée qui limite le droit de discussion de la Chambre. En effet, d'après cette procédure, sur chaque article du projet et en dehors des observations du gouvernement et de la commission, deux orateurs seulement peuvent prendre la parole, un favorable, l'autre hostile à la loi. Cette méthode de travail paraissait à certains députés justifiée. Certains députés estiment que cette méthode de travail, si elle était justifiée pendant la guerre, est devenue caduque aujourd'hui. Ils auraient voulu pouvoir discuter et amender un projet qui, à leur avis, risque d'entraver des ententes de commerçants alors que ces ententes ont parfois été, dans le passé favorisées par le gouvernement lui-même pour amender une stabilisation des prix.

La Chambre a cependant donné raison au garde des sceaux. La procédure d'extrême urgence étant en effet la seule qui permet à la Chambre d'aborder la discussion dès demain sans que le détails habituels pour la distribution du rapport soient écoulés.

CE QU'EN DISENT LES COMMERÇANTS PARISIENS

Paris, 5 février. — Invité à donner son opinion sur les mesures proposées par le gouvernement pour réprimer la spéculation, M. de Ribes-Christofle, président de la Chambre de commerce de Paris, a déclaré : « Qu'en principe il ne saurait qu'approuver de grand cœur la nouvelle loi puisqu'elle vise les commerçants malhonnêtes. » Mais, il a ajouté que la taxe avait largement contribué à faire hausser les prix. Il a conclu en disant : « Je crois que la concurrence est le meilleur régulateur et que c'est à elle seule que nous devrons le retour au commerce normal et aux prix d'avant-guerre. »

Dans les principaux Syndicats commerciaux on estime également « Qu'on ne sera jamais assez sévère contre les spéculateurs et les fraudeurs », mais on se montre assez sceptique sur les résultats que donnera la nouvelle loi. Beaucoup de commerçants pensent que le nouveau régime proposé n'est pas viable et ne pourra avoir qu'un temps.

Par contre, tout le monde est unanime à incriminer la taxe. L'opinion générale du commerce parisien peut se résumer ainsi : « Les deux causes principales de la cherté extrême de la vie sont la crise des transports et la taxe. La crise des transports raréfie la marchandise sur tous les marchés urbains et principalement sur le marché parisien; d'autre part, la taxe fait peur aux paysans qui ne livrent plus leur marchandise. Est-ce que les mesures proposées apportent un remède à ces deux maux ?

» Deux choses seulement peuvent faire baisser le coût de la vie : la réorganisation des transports et la liberté du commerce. »

Contre la vie impossible

Sans doute, estime Gustave Hervé (la **Victoire**), la loi de répression que présente le gouvernement est un moyen de lutter contre la cherté éhontée de la vie; mais il faut compter davantage sur des mesures d'ordre moins gendarmique :

« La plus efficace, le gouvernement ne doit pas l'ignorer, c'est l'amélioration de nos transports. Dix gros bateaux de plus pour nous amener les marchandises qui pourrissent sur les quais d'Alger, d'Oran, de Bône et de Philippeville feraient plus pour abaisser le prix de la vie que cinquante brigades de gendarmerie. La demi-liberté rendue aux Compagnies de chemins de fer de diriger elles-mêmes leurs transports sans être paralysées par l'administration militaire fera plus d'effet pour diminuer le prix du vin, des œufs ou du beurre à Paris que deux mille ans de prison administrés à des écumeurs du commerce.

» Si l'Etat avait en plus l'intelligence de jeter sur le marché par l'intermédiaire des grandes municipalités et des coopératives les stocks de denrées qu'il a accumulées pour l'armée en prévision d'une durée plus longue de la guerre, si les communes voulaient un peu s'inspirer de l'exemple que leur a donné le sénateur Janvier, maire de Rennes, qui a trouvé moyen par des magasins municipaux de lutter contre la vie chère, si les consommateurs avaient surtout le courage de s'imposer quelque privation pendant quelques jours, surtout les riches et les gens aisés parmi lesquels se trouvent encore pas mal d'ouvriers, et de refuser d'acheter à n'importe quel prix dans l'arrière-boutique des mercantis les produits soumis à la taxe, on verrait une chute assez sensible des cours. »

Que le député y prenne garde, écrit M. Auguste Avril (**Figaro**) :

« Le mécontentement est général, la colère monte. Il faut que les lois de répression, si elles sont nécessaires, soient efficaces; ou si elles ne doivent pas l'être, il faut revenir d'urgence à la liberté du commerce. C'est peut-être le plus sûr moyen de développer l'offre. »

Les bouchers demandent la suppression de la taxe

Paris, 5 février — Une délégation composée des représentants des bouchers en gros, des commissionnaires et des mandataires en viande, des bouchers détaillants et du personnel de la boucherie a été reçue aujourd'hui par M. Victor Boret, ministre du ravitaillement. A cette délégation, qui venait lui proposer la suppression de la taxe comme remède à la cherté sans cesse croissante de la viande, le ministre a répondu qu'il examinerait la question rapidement.

La taxe sur les beurres va être supprimée

Paris, 6 février. — Aux représentants des crémiers de Paris et des départements, M. Boret a promis de la façon la plus formelle de lever la taxe des beurres aussitôt que seraient arrivés sur le marché, et cela paraît-il ne saurait tarder, 2 millions de kilos de beurre que nous a expédiés l'Argentine, et que serait parvenue au ministère la réponse des Syndicats beurriers des Charentes et du Poitou, auxquels il a été demandé de réserver 30 % de leur production à Paris et à sa banlieue. Déjà les Syndicats de Normandie ont pris cet engagement. On va donc revenir à la libre concurrence pour le plus grand bien de tous, car les transports du beurre, du lait et des œufs marchent bien. En effet, ces denrées, étant périssables, bénéficient de la priorité sur les voies ferrées.

La chasse commence

Paris,

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

La Conférence de la paix

Ce que demandent les Tchéco-Slovaques

Paris, 5 février. — Les délégués tchéco-slovaques, MM Kramarcz et Benes, ont exposé aujourd'hui devant le comité des grandes puissances les revendications de leur pays.

M. Benes a fait un bref historique de la Tchéco-Slovaquie, montrant que cette nation, au milieu de toutes les persécutions que les Allemands et les Hongrois exerçaient contre elle, s'est mise à la tête des peuples slaves au triple point de vue intellectuel, économique et social. Pendant la guerre, la Tchéco-Slovaquie, au prix des plus grands sacrifices, a tout fait pour mériter l'indépendance politique qu'elle attend des alliés.

Passant ensuite aux problèmes territoriaux, le délégué demande :

1° Qu'on comprenne dans la nouvelle république la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Slovaquie, le pays habité par les Ruthènes de Hongrie, les régions de Glad et de Malibor, et enfin les régions de Gmund et de Themenau, tous territoires habités par des Tchéco-Slovaques.

2° Qu'une frontière commune soit ménagée entre les Tchéco-Slovaques et les Yougo-Slaves.

3° Que les grands fleuves l'Elbe, le Danube et la Vistule, ainsi que les chemins de fer de Pressbourg-Trieste, Pressbourg-Fiume, Prague-Furth, Nuremberg-Strasbourg soient internationalisés.

4° Que les problèmes de la population tchèque de Vienne (plus d'un quart de l'ancienne capitale de l'Autriche) et des Serbes de Lusace, populations qui sont menacées d'extermination par les Allemands, soient résolus dans un sens conforme aux principes de l'Entente.

Dans les revendications territoriales, les Tchéco-Slovaques donnent une place prépondérante à la possession de la ville de Presbourg, ancienne capitale de la Slovaquie, et à la question du Danube. Ce sont des nécessités vitales pour le nouvel Etat, qui lui permettront de résister à l'influence allemande, de sortir de l'isolement et d'avoir un accès libre à la mer et enfin de raffermir les liens qui les rattachent aux nations pacifiques de l'Europe centrale : Yougo-Slavie et Roumanie.

Une démarche des agriculteurs, des commerçants et des industriels auprès de M. Clemenceau

Paris, 5 février. — Les représentants des grands groupements économiques professionnels et interprofessionnels de France, réunis au siège de l'Association nationale d'expansion économique, sous la présidence de M. Charles Chaumet, député, ancien ministre, président du Comité parlementaire du commerce, ont arrêté des vœux communs sur un ensemble de mesures considérées comme indispensables par l'agriculture, le commerce et l'industrie. Ils sont allés présenter ces vœux ce matin à M. le Président du conseil, qui a promis de les prendre en sérieuse considération.

M. Chaumet a appelé tout particulièrement l'attention du président du conseil sur le vœu suivant, relatif à la Conférence de la Paix :

« Les groupements ci-dessus réclament d'une manière unanime qu'il soit adjoint aux plénipotentiaires français des agriculteurs, des commerçants et des industriels désignés par les groupements intéressés. Ces experts devront être consultés sur toute question d'ordre économique avant que les plénipotentiaires français fassent connaître leurs décisions. La constitution de telles commissions agricoles, industrielles et commerciales n'est pas moins indispensable pour la discussion des conventions avec nos alliés que pour les négociations du traité de paix avec les puissances centrales. »

Les Taxes sur les huiles

Paris, 6 février. — Un décret qui paraîtra jeudi au « Journal officiel » apporte à la fixation des prix minima de vente des huiles alimentaires et industrielles (décret du 2 décembre 1918) certaines modifications, dont les principales concernent l'abrogation de toute taxe sur les huiles d'olive, de colza et de navette ainsi qu'une diminution sur les prix maxima de vente des huiles industrielles et graisses alimentaires de palmiste.

A LA CHAMBRE

Paris, 5 février. — La Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi sur les pensions militaires.

Un amendement de **M. Jobert** à l'article 13 (ayants droit à la pension), qui tendrait à faire bénéficier de la pension les veuves des mutins fusillés pour insubordination devant l'ennemi lors des séditions au front en 1917, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 346 voix contre 154.

On a adopté l'article 13, mais on repousse un article 13 bis introduit par la commission et qui accordait une partie de la pension à la femme divorcée qui avait obtenu contre son mari une condamnation à pension.

LA CHASSE AUX SPECULATEURS DE LA VIE CHERE

Au cours de la séance, **M. Louis Nail**, garde des sceaux, ministre de la justice, a déposé le projet de loi qui fortifie les pouvoirs que les tribunaux possèdent actuellement pour la répression de délits qui intéressent au plus haut degré la situation économique du pays et qui seront commis par les spéculateurs.

La discussion immédiate, c'est-à-dire demain après-midi, est votée par 297 voix contre 155.

POUR FACILITER LES IMPORTATIONS

M. de La Trémoille a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour lever les prohibitions d'importation de certaines denrées, afin de remédier à la vie chère.

En Pologne

UN ARMISTICE ENTRE TCHEQUES ET POLONAIS

Bâle, 5 février. — Un armistice a été conclu le 3 février pour le front de Silésie. Il a une durée de sept jours, soit jusqu'au 11 février, à minuit. Il se renouvellera automatiquement pour sept autres jours, à défaut d'une dénonciation dans un délai de quatre heures.

Le Pèlerinage de Lourdes

Rome, 5 février. — Le pape a adressé à Mgr Schapfer, évêque de Tarbes et de Lourdes, une lettre l'encourageant dans son intention de demander le concours des représentants de tous les peuples de l'Entente afin de donner cette année une solennité particulière à la pérémonie qui a lieu tous les 11 février à Lourdes.

CHRONIQUE MARITIME

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Niagara », venant de New-York, qu'il avait quitté le 25 janvier, entrait en Gironde mercredi matin, à deux heures; vu la brume intense qui couvrait la rivière, ce navire n'a pu suivre pour Bordeaux que dans l'après-midi.

Le « Niagara » a accosté au quai Carnot mercredi dans la soirée; vu l'heure tardive, les 170 passagers de cabine ne débarqueront que jeudi matin.

Les 800 immigrés italiens, grecs, etc. qui se trouvaient à bord ont été autorisés à débarquer mercredi soir, pour se rendre dans leurs pays respectifs, les uns par Marseille, les autres par Menton.

Tirages financiers

VILLE DE PARIS 4 % 1875

Le numéro 119,540 gagne 100,000 francs.
Le numéro 285 114 gagne 50,000 francs.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 4,024, 15,338, 472,701.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 451,677, 494,694, 104,498, 235,596.
Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

7,541	14,745	49,269	87,632	157,918	181,295	206,153	
332,488	447,774	17,652	67,248	88,015	103,742	195,774	
254,782	374,251	451,211	30,160	69,452	138,803	164,052	
198,657	324,258	381,598	455,125				

VILLE DE PARIS 3 % 1912

Le numéro 267,188 gagne 50,000 francs.
Le numéro 134,71. gagne 10,000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 208,075, 28,181, 674,551, 423,215, 17,510.
Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

9,111	19,539	50,705	73,052	78,772	82,584	114,434	
116,554	129,609	169,210	173,200	183,354	188,429	235,566	
279,197	316,944	329,820	338,903	350,374	354,002	370,174	
371,939	448,434	475,012	478,560	532,225	540,296	592,970	
600,356	603,819	656,550	689,089	689,142	689,226	717,765	

FONCIERES 4 % 1909

Le numéro 151,306 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,351,380 gagne 10,000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

466,643	887,248	762,686	1,199,279	745,799
1,023,372	635,317	1,218,152	951,912	657,326

Les soixante numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

9,134	120,708	129,132	129,643	154,402	156,565	
161,537	163,652	174,435	194,463	236,877	247,522	
270,703	308,692	315,973	338,821	361,247	364,360	
386,314	395,783	396,731	398,594	398,965	458,537	
463,943	514,177	540,911	565,169	575,555	577,791	
583,876	643,240	645,191	692,824	721,320	719,522	
827,669	876,638	873,900	932,795	946,676	957,092	
1,008,316	1,022,938	1,049,190	1,073,685	1,097,950	1,113,674	
1,138,872	1,150,855	1,160,489	1,185,921	1,211,954	1,213,179	
1,293,898	1,298,519	1,346,570	1,355,180	1,386,293	1,390,935	

COMMUNALES 1879

Le numéro 667,366 gagne 100,000 francs.
Le numéro 273,803 gagne 25,000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

644,408	361,514	80,576	644,886	76,281	175,579

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

573	6,075	24,738	60,448	65,563	105,783	151,552	
161,863	164,876	171,748	184,525	191,394	215,998	231,945	
236,001	247,695	282,350	318,410	332,080	361,358	391,970	
396,118	432,378	448,607	459,248	491,665	499,944	506,374	
533,119	545,420	642,716	657,956	677,509	743,284	769,089	
799,795	805,140	821,495	864,451	883,117	901,361	908,478	
		940,149	972,615	994,925			

COMMUNALES 1880

Le numéro 86,463 gagne 100,000 francs.
Le numéro 751,691 gagne 25,000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

158,693	244,710	408,031	552,634	557,870	781,913	

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

55,032	90,273	87,090	93,257	114,121	151,360	161,072	
183,647	201,463	209,479	231,397	243,534	284,147	284,444	
320,060	356,668	367,109	405,370	413,474	415,734	450,426	
462,825	463,110	480,598	481,692	489,475	501,182	528,455	
529,092	584,225	604,814	630,261	619,467	620,351	634,464	
739,441	768,207	863,706	885,190	887,188	918,217	924,843	
		929,315	941,035	985,773			

COMMUNALES 3 % 1891

Le numéro 963,867 gagne 100,000 francs.
Le numéro 429,040 gagne 10,000 francs.
Le numéro 732,830 gagne 5,000 francs.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

41,075	73,724	114,352	114,871	246,032	349,786	393,450	
495,382	509,256	558,568	562,627	712,113	723,214	760,465	
773,091	794,954	857,046	934,209	945,857	973,047		

3,894 numéros sont remboursables au pair.

COMMUNALES 2,60 % 1899

Le numéro 431,784 gagne 150,000 francs.
Le numéro 146,383 gagne 5,000 francs.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs

45,794	63,367	77,363	173,410	174,501	209,572	211,323	
220,661	244,249	245,520	265,987	269,346	313,489	328,649	
396,683	406,069	417,228	477,312	488,813	496,113		

BORDEAUX

1

Il y a un an

7 FEVRIER 1918

Le vapeur suédois « Friedland » est torpillé par un sous-marin allemand.

Le Président de la République remet un drapeau aux canonniers marins.

Pénurie de la viande de boucherie A BORDEAUX

Le nombre des animaux de boucherie amenés sur le marché de Bordeaux diminue chaque semaine, et, pour peu que cette situation se prolonge, il est à craindre que bientôt l'alimentation en viande de notre ville ne puisse être assurée.

La municipalité et le Syndicat de la boucherie de Bordeaux et du département de la Gironde se préoccupent de cet état de choses et mercredi une délégation du Syndicat en a longuement entretenu le maire.

Les bouchers ont notamment fait remarquer que la parité des prix-limites imposés par le gouvernement ou les préfets n'existe pas entre Bordeaux et d'autres régions, notamment Paris, où la taxe officielle, par rapport à celle imposée à Bordeaux, attire les éleveurs ou les expéditeurs d'animaux.

Les expéditeurs, trouvant un bénéfice important en expédiant le bétail à Paris ou dans les divers centres, où les attendent des offres bien plus rémunératrices grâce à des prix limites supérieurs, délaissent Bordeaux.

Ce fait anormal ne saurait se prolonger.

Comme conclusion de l'entrevue du maire et des représentants du Syndicat, M. Charles Gruet a informé ses visiteurs qu'il se rendrait vendredi à la préfecture afin de prier M. Olivier Bascou de prendre les mesures que comportent les circonstances.

Promotions

Notre concitoyen M. Jean-Gaston Domer vient d'être promu au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Domer, que nous félicitons de cette promotion, a été chargé, depuis le début de la guerre, de divers services administratifs et de missions. Il est actuellement chef de transit à Dunkerque.

M. Domer est l'un des chefs de la maison L. Domer et fils, de Bordeaux.

HORLOGERIE CHARTIER fondée en 1850
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

Ravitaillement civil

Vendredi 7 courant, la municipalité fera vendre des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme et marché des Chartrons.

Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

Le même jour, à partir de neuf heures du matin des pommes de terre seront mises en vente au Grand-Marché, au marché de la place Saint-Martial et au marché de Lerme, à raison de 0 fr. 55 le kilo.

Il pourra en être attribué cinq kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Le maire de Bordeaux a l'honneur d'informer MM. les Commerçants vendant des pommes de terre en gros et patentés comme tels, qu'il leur sera possible d'obtenir cette denrée par wagon, et ce, en vue du ravitaillement de la population civile de la ville, en se conformant à certaines prescriptions qui leur seront indiquées par le service municipal du ravitaillement. Se présenter à la mairie (police administrative, 1re section).

Main-d'œuvre serbe

Le consulat a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires qui ont fait récemment des demandes pour avoir des ouvriers serbes, à la suite d'un avis inséré par les services agricoles à la préfecture de la Gironde, qu'il lui est impossible de donner suite à ces demandes, les ouvriers disponibles devant être rapatriés incessamment.

La fête de la Société protectrice de l'enfance

Samedi 8, dimanche 9 février.

Nous avons bien souvent fait appel à cette place à la solidarité, à la fraternité de tous pour nos chers pollus. C'est pour les tout petits que nous réclamons aujourd'hui une manifestation féconde de protection, de défense, de salut.

Pendant qu'on lui gagnait la guerre, qu'on tombait, qu'on mourait pour l'enfant, les Sociétés qui se consacrent à lui voyaient leurs ressources décroître, leurs besoins augmenter... Il fallait tant d'argent ailleurs !

Et pourtant, c'est le premier budget de la République, celui des œuvres de l'enfance ! C'est celui qui rapporte le plus à la nation, puisqu'il sauve la graine humaine déjà formée qui doit ensemencer les champs de l'avenir. Comment ne pas assurer largement à ce budget sacré les ressources qui lui permettront de faire face à toutes les exigences, si nombreuses qu'elles soient, à tous les besoins, à toutes les misères, à tous les appels ? Il est au premier chef, et au même titre que les dépenses militaires, un budget de défense nationale.

Vous savez ce que notre Société protectrice de l'enfance a fait et fait tous les jours dans cette pensée à la fois d'humanité et de patriotisme. Tandis qu'elle distribue plus de vingt mille francs de bons de lait, elle consacre une somme égale à l'achat de farine alimentaire, à l'œuvre des vêtements, à la cantine maternelle, aux consultations de nourrissons et de femmes enceintes, au nourrissage à la campagne, aux prix aux mères nourrices.

Les dépenses croissent avec une rapidité inquiétante. La vie chère limite l'effort de la Société, qui ne devrait pas avoir de bornes, pour ainsi dire, si l'on songe à quelles réalités immédiates il répond. L'heure est particulièrement critique, puisqu'il faut, helas ! réparer les pertes d'existences, refaire la famille française, reconstituer le capital humain.

Eh bien ! vous pouvez beaucoup, vous pouvez tout pour cette œuvre de régénération, nous allions dire de multiplication. Sauvez le bébé de France, et le reste vous sera donné par surcroît ! Apportons notre obole à cette fête des salons de l'hôtel de ville, dans ce cadre prestigieux où bat le cœur de la cité, nous ferons beaucoup de bien avec beaucoup de joie !

Le programme est délicieux pour tous. Samedi, vente de charité, concert, ballet d'enfants. Dimanche, fête enfantine, danses d'enfants, musique américaine, concert, etc. Des artistes fêtés seront là, heureux de vous donner de tout leur cœur tout leur talent. Vous ne manquerez pas à ce rendez-vous, ou bien vous enverrez votre offrande. C'est pour les petits, c'est pour la race, c'est pour la France.

Et vous, marraines de guerre, que la victoire a libérées de votre mission, pressez-vous maintenant avec une sollicitude plus maternelle encore autour des bébés de France : il y en aura pour toutes !

Révision de la liste électorale de Bordeaux

Le tableau rectificatif (additions et retranchements) est déposé à la mairie, bureau des listes électorales, du 6 février au 5 avril inclus. Ce bureau est ouvert tous les jours, pendant cette période, dimanches compris, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir. Le 5 avril, les réclamations seront reçues jusqu'à minuit.

Indépendamment de ce bureau permanent, afin de faciliter aux électeurs domiciliés dans les cantons éloignés de l'hôtel de ville soit leur inscription, soit la vérification de la liste rectificative dressée par la commission administrative, des bureaux auxiliaires seront établis :

Pour le premier canton, à l'école de la rue du Jardin-Public; pour le deuxième canton, à l'école de la rue de la Trésorerie; pour le cinquième canton, à l'école de la rue Henri-IV; pour le sixième canton, à l'école de la rue Saint-Charles; pour le septième canton, à l'école de la rue Léonard-Lenoir.

Ces bureaux, qui ne possèderont que des extraits de liste relatifs à leur canton, seront ouverts le jeudi, de onze heures et demie à dix-sept heures; le dimanche, de neuf heures à midi, et le samedi soir, de dix-huit heures à vingt heures et demie.

Dans ces bureaux auxiliaires, il ne pourra être reçu aucune demande, ni donné aucun renseignement concernant les autres cantons.

Aux jours et heures où fonctionneront les bureaux supplémentaires relatifs aux premier, deuxième, cinquième, sixième et septième cantons, le bureau de l'hôtel de ville ne recevra de demande de renseignements que pour les troisième et quatrième cantons.

Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles

Le comité informe les sociétaires et le public bordelais qu'une conférence sera donnée le samedi 8 courant, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, sous la présidence du général commandant les 3e et 4e subdivisions.

La conférence sera faite par le capitaine de Bernadotte, du 175e régiment d'infanterie.

Le sujet traité sera des plus émouvants : « Entrée des troupes françaises en Alsace-Lorraine. »

La conférence sera accompagnée de projections.

Les membres de l'Association qui n'auraient pas reçu leurs cartes, pourront les retirer le vendredi 7 courant, de 14 à 16 heures, chez la présidente, 23, cours Saint-Médard.

Des places seront réservées aux porteurs de cartes jusqu'à 20 h. 15.

Avis aux hôteliers

On nous communique l'avis suivant :

« Les hôteliers et logeurs en garni sont informés qu'aucun membre de l'armée américaine n'est autorisé à passer la nuit dans un hôtel ou chambre meublée s'il n'est porteur d'un bulletin couleur chamois délivré par le prévost marshal.

» Ces bulletins doivent être déposés par les logeurs le lendemain matin au commissariat de police du quartier. »

Caisse d'épargne

Il est rappelé aux souscripteurs à l'Emprunt national 1918 qui ne sont pas encore en possession de leurs titres provisoires qu'ils sont invités à les retirer, dans le plus bref délai, à la Caisse d'épargne de Bordeaux, place Pierre-Laffitte, tous les jours (le dimanche excepté), de huit heures et demie à onze heures et demie ou de une heure et demie à quatre heures et demie.

Offre de blés avariés

Le bureau permanent des céréales de la Gironde porte à la connaissance des intéressés que les services du ravitaillement disposent au transit maritime du port de Bordeaux d'un lot de 50 tonnes environ de blé et avoine avariés à la suite d'un incendie, utilisables pour la nourriture des animaux.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat du ravitaillement ayant prescrit de recueillir les différentes offres que pourraient présenter les intéressés et de les lui faire parvenir afin de lui permettre de consentir des cessions de ces grains aux plus offrants, le bureau permanent invite les acheteurs éventuels à lui adresser par écrit à la préfecture de la Gironde les dites offres portant tant sur les quantités demandées que sur les prix proposés au quintal métrique avant le 10 février.

Ecole pratique de T. S. F. de Bordeaux

Avis aux radiotélégraphistes de la marine et de l'armée

Des sessions d'examens pour l'obtention du certificat de radiotélégraphiste de bord (1re et 2e classes) auront lieu à Bordeaux en mars, juin, septembre et décembre 1919. La prochaine session s'ouvrira le 15 mars.

Les militaires et marins qui désirent obtenir ce certificat pour utiliser, une fois démobilisés, dans une profession bien rétribuée, les notions de T. S. F. par eux acquises durant la guerre, ont intérêt à passer quelques semaines dans une école dont l'enseignement correspond exactement au programme de l'examen professionnel.

Ils pourront ainsi se remettre en mémoire les éléments théoriques exigés des candidats, apprendre la manipulation de ceux des systèmes d'appareils (Marconi, CGR, SFR) qu'ils ne connaîtraient pas, se familiariser avec les questions de taxes, avec la pratique de l'instruction S. F., et aussi — quel que soit leur entraînement à la réception des radiotélégrammes usuels — avec les difficultés accumulées à dessein dans les séries de signes dictés par les examinateurs (épreuve éliminatoire).

La direction de l'école a établi un programme spécial et un prix réduit pour cette catégorie d'élèves. S'adresser ou écrire au siège de l'école, 23, rue de la Rousselle.

Courrier des Etats-Unis

Le paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique « Niagara », commandant Bourdeau, et Lanoir, commissaire, venant de New-York, qu'il avait quitté le 25 janvier, entrait en Gironde mercredi matin, à deux heures; vu la brume intense qui couvrait la rivière, ce navire n'a pu suivre pour Bordeaux que dans l'après-midi.

Le « Niagara » a accosté au quai Carnot mercredi dans la soirée à cause de l'heure tardive, le débarquement n'a eu lieu que jeudi matin.

Ajoutons que le « Niagara », parti de Bordeaux pour New-York le 16 décembre 1918, arrivait à destination le 28 du même mois; mais pour une réparation d'extrême urgence (il s'agissait de la rechange de son arbre de couche), le navire dut se rendre aux Dry Docks, à Erie-Bassin, près New-York. Ce n'est qu'après réparation complète que le « Niagara » put reprendre la mer et revenir à Bordeaux.

Sa traversée aurait été excellente, si, au cours du voyage, alors que le navire se trouvait au milieu de l'Atlantique, une tempête formidable, qui dura près de vingt-quatre heures, ne s'était déchaînée.

Le bateau, affreusement secoué, força de nombreux passagers à se retirer dans leurs cabines; d'énormes paquets de mer s'abattirent à plusieurs reprises sur le pont du navire; deux embarcations furent brisées, mais il n'y eut pas d'accident de personne. Le reste du voyage s'est effectué normalement.

A bord 1,260 passagers, dont 160 de cabine et 1,100 immigrés italiens, grecs et espagnols.

Parmi les passagers de cabine, citons le retour d'une vingtaine de membres de la mission militaire française, dont M. Tardieu était le haut-commissaire auprès du gouvernement américain.

M. le capitaine d'infanterie coloniale Souris, qui, à titre d'aumônier de la mission française, a fait à New-York et dans plusieurs grandes villes des Etats-Unis des conférences afin de combattre les insinuations calomnieuses propagées là-bas par nos ennemis les Boches.

Egalement à bord, M. Messager, chef des musiciens de la Société des concerts de Paris, ces derniers revenus en France antérieurement par le paquebot « Espagne ».

MM. le colonel Turpill, de retour de mission en Chine; le lieutenant Viterb, qui vient de la Nouvelle-Calédonie, en congé, et rejoint son poste; M. Paillard, vice-consul de France à Manille.

La physionomie aux Etats-Unis a repris son aspect d'avant-guerre; les restrictions de toutes sortes qui n'ont jamais été bien sévères, ont disparu totalement.

Seule la question de la « Dry-Temperance », qui vient d'être votée dans tous les Etats de l'Amérique du Nord, sauf à New-York, fait entrevoir de graves difficultés pour nos corporations vinicoles. En effet, la loi du « Dry », supprimant les vins et toutes boissons alcoolisées, ferme un important débouché à nos gros exportateurs de vins français, et la région bordelaise se trouvera de la sorte très gravement atteinte.

Drame de la Jalousie

Un homme blesse une femme d'un coup de revolver, puis se suicide

Dans la soirée de mercredi, le nommé Joseph Mot-Cazabielle, âgé de 49 ans, surveillant de nuit au transit maritime militaire, a tiré un coup de revolver sur Mme Marie Bordessoulé, veuve Courbin, au domicile de celle-ci, 109, rue Bourbon.

Puis, il se rendit aussitôt après sur un terre-plein des docks, au poste d'octroi du bassin no 2, s'assit sur un banc et se tira un coup de revolver dans la hanche, la mort fut instantanée.

Mot-Cazabielle, qui habitait, 20, rue Leberthon, avait, depuis quelque temps, pris pension chez Mme Courbin.

Mercredi soir encore il était allait dîner rue Bourbon, Mme Courbin l'avait servi elle-même, et aucune discussion ne s'était élevée entre eux. A la fin du repas, Mme Courbin, s'absenta quelques minutes pour aller chercher un journal. C'est lorsqu'elle revint, que son hôte, sans prononcer une parole, porta la main à son revolver et tira sur elle un coup de feu.

Mme Courbin eut les deux joues traversées par la balle. Elle a été transportée à l'hôpital Saint-André et admise à la salle 22. Son état ne paraît pas très grave.

On a tout lieu de penser que le sentiment qui guida Mot-Cazabielle est la jalousie. Ajoutons que cet individu était un exalté et un alcoolique invétéré.

Entre marocains

Mercredi soir, vers huit heures trente, un manœuvre marocain Amed ben Saïd, passait rue de Galles, lorsqu'il fut assailli par deux de ses compatriotes. Ceux-ci lui enlevèrent son portefeuille contenant 250 fr., et prirent aussitôt la fuite.

Les écumeurs des quais

Un marin portugais, accompagné de deux autres individus, a été surpris au moment où il tentait de pénétrer dans un wagon chargé de marchandises au bassin no 2 des docks. Il fut arrêté par le soldat convoyeur Ginestal. Ses deux complices réussirent à prendre la fuite.

Un vol de 80 kilos de lard, de 35 kilos de café et de 6 paquets de biscuits a été commis sur les docks également, dans un wagon de la Compagnie du Midi.

Fermez vos armoires !...

Mercredi soir, on a volé un coffret contenant des bijoux d'une valeur de 1,500 fr. et de l'argent, à Mme Cournill, logeuse en garni, 25, rue Parnel. Ce coffret était déposé dans une armoire non fermée à clé.

Chronique de la vie chère

Le service de contrôle du commissariat spécial a dressé procès-verbal contre quatre commerçants de Villeneuve, deux de Pessac, trois de Lamothe-Landerron et six de Bordeaux, pour vente de son, de haricots et de denrées diverses au-dessus de la taxe, et défaut d'affichage.

Six prélèvements de lait ont été opérés aux fins d'analyse.

Ce même service, qui s'était rendu le 30 janvier à la foire de Coutras, a verbalisé contre huit propriétaires et acheteurs pour racolage et vente d'animaux avant leur arrivée au foirail à bestiaux, et contre douze commerçants de la localité pour vente au-dessus de la taxe et défaut d'affichage.

Quand il plaira aux commerçants intéressés de se soumettre aux lois et règlements.....

CHRONIQUE DU PALAIS

A l'instruction

LES VOLS DE LA BANDE HENRIQUE ET LE MEURTRE DE LA RUE PORTE-DIJEAUX

Ces deux affaires ont été mises à l'instruction : la première, au cabinet de M. le juge Lanoire, la seconde au cabinet de M. le juge Dubernet de Bosq.

En ce qui concerne la première, celle qui a trait aux cambriolages, le parquet de Bordeaux a reçu du parquet de Bayonne une demande de renseignements qui doivent permettre d'établir si les malfaiteurs composant la bande Henrique sont non seulement les auteurs du vol important commis dans une bijouterie de Bayonne, mais encore ceux d'autres vols commis dans les Basses-Pyrénées.

Au sujet du meurtre de la rue Porte-Dijeaux, M. Dubernet de Bosq n'a pu acquérir encore aucune preuve formelle de culpabilité contre un quelconque des membres de la bande Henrique mais il poursuit activement son information; il se pourrait que, si le meurtre de Perpezat doit être attribué à l'un des cambrioleurs de la bande de Henrique, l'instruction des deux affaires — meurtre et vols — fût réunie dans un même cabinet.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. GRANGER DE BOISSEL, vice-président

LE CAPHARNAUM DU COURS DE LA MARTINIQUE

Nous avons dit dans quelles conditions la police découvrit chez un débitant du cours de la Martinique un lot important de marchandises et de denrées (graisse, lard, étoffes, etc.), provenant pour la plupart de vols commis au préjudice de l'armée américaine.

Le débitant, Jean Frahni et sa femme mis en état d'arrestation, ont comparu mercredi à l'audience des flagrants délits correctionnels. Le mari a été condamné à six mois, la femme à trois mois d'emprisonnement.

COMMUNICATIONS

Gare de l'Etat (Bordeaux-rive droite)

La gare de Bordeaux-Etat (rive droite) informe les expéditeurs que les marchandises de détail, petite vitesse, désignées au 1° de l'affiche du 15 septembre 1918, c'est-à-dire acceptées en grande vitesse, et dont l'énumération a été publiée dans les journaux locaux du 22 septembre 1918, seront acceptées à partir du 12 février 1919, sans inscription préalable, avec maximum de poids de 500 kilos par expédition d'un même expéditeur à un même destinataire.

Les marchandises rentrant dans les catégories des 2° et 3° de l'affiche rappelée restent soumises à l'inscription préalable et feront l'objet de convocations communiquées à la presse locale comme actuellement.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le vendredi 7 février courant les expéditions de vins à destination du réseau Midi seulement dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après : série E, du numéro 3,501 à 3,700; groupe V, du numéro 4,001 à 4,200.

Chemins de fer de l'Etat (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le vendredi 7 février courant les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kilogs à destination du réseau Etat (ancien ouest), dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après : Groupe V, du numéro 3,701 à 3,800.

Chemin de fer d'Orléans

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 17,501 à 19,500 (série P. D.) seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le samedi 8 février 1919.

COURS ET CONFÉRENCES

Cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest. Professeur, M. Courteault. Leçon du vendredi 7 février, à 5 h. 30 : Les rapports des deux versants des Pyrénées sous l'ancien régime : les traités de lies et de passeries.

LA TEMPÉRATURE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 5 février. — La dépression signalée hier à l'ouest des Iles-Britanniques s'est étendue vers l'est et le sud; le minimum persiste près de l'Irlande. On note 759mm aux Iles Scilly, 757 à Paris, 758 à Biarritz.

Le vent est modéré d'entre est et sud sur la Manche; d'entre sud et est sur nos côtes de l'Océan, il est faible des régions nord en Provence. Les pluies ont repris sur l'ouest de l'Europe. En France, on a recueilli 20mm d'eau à la Pointe Saint-Mathieu, 11 à Lorient, 9 à Nantes, 8 à Biarritz, 4 à Rochefort. Ce matin, le temps est généralement couvert ou brumeux. On signale de la pluie en Bretagne et en Gascogne, de la neige au mont Aigoual.

La température a monté fortement dans nos régions de l'ouest; elle a baissé dans l'est. Le thermomètre marquait à sept heures — 7° à Besançon, — 6 à Lyon, — 3 à Clermont-Ferrand, — 1 à Paris, 1 à Calais et à Nantes, 2 à Perpignan, 6 à Brest, 12 à Arcachon.

En France, des pluies sont probables dans l'ouest, avec temps assez doux; elles seront précédées d'averses de neige dans l'est où la température se tiendra dans le voisinage de la normale.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 6 février.

Heures	Thermo	Baromo	Ciel	Vents
Minima de la nuit	7.0	»	»	»
8 heures du matin	8.5	765.5	Nuageux.	Ouest.
Midi	13.0	763.5	Dito.	Dito.
Maxima du jour	14.0	»	»	»

Chronique théâtrale

(L'Africaine) au Français

Jeudi, en soirée, par suite de l'indisposition de Mme Jane Dalcia, on donnera « L'AFRICAINE » avec la remarquable distribution : Cazenave, Boulogne, Lucyle Panis, H. Ferran, les 4 artistes de l'Opéra, Mme Nadia de Jasinski, Lapeyre, Fourès, Davidson, etc. « La Marche indienne » avec l'étoile Mady Pierozzi.

Vendredi : « THAIS » (M. Boulogne, Mary-Dorska).

Samedi : « Mme BUTTERFLY » (René Lapelletrie, Lucy Vauthrin, C. Sylvestre, Lapeyre).

Dimanche : matinée, « SIGURD », en soirée, « CARMEN » (Lucy Arbell, René Lapelletrie, Berthe Lowelly, Lapeyre).

Trianon-Théâtre

Jeudi soir, dernière représentation de « MADEMOISELLE JOSETTE MA FEMME ».

Vendredi, gala extraordinaire de l'A. des Etudiants : brillant orchestre, grand intermède et « LA PETITE CHOCOLATIÈRE », pour la semaine d'adieux de Fertinel. — Troupe merveilleuse avec Duplessis, Guise, J. Lobis, S. Joubert, etc.

Mardi prochain, troisième concert GELLIBERT-LAMBERT, avec un programme superbe. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — C'est vendredi et samedi qu'a lieu le concours de Cendrillon, doté de prix de 100, 50, 30 et 20 fr. La Revue est jouée avec toutes ses nouveautés. La location se fait sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

« OH ! OH ! C'EST PEPERE ! » revue, et danses exécutées par Mlle Thérésin, etc.

A l'écran, « VENDEMIAIRE », « LA VOIX SUR LE FIL », 2e épis., « CHARLOT CHEZ L'USURIER ».